

# Plan Local d'Urbanisme

## Communauté de communes du Tursan



## Schéma AEU - Bats

Date du PLUi arrêté le 12 Avril et 28 Juin 2016

Date du PLUi approuvé 14 décembre 2016

5-4-1b

**REVISION N°1 DU**  
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

**Commune de Bats**

**Département des Landes**

**Mars 2016**

## **SOMMAIRE**

Préambule

1 Conséquences du zonage du PLUI

1.1 Capacité de traitement au niveau de la station d'épuration

1.2 Extensions du réseau

2 Choix du zonage des techniques d'assainissement

3 Justification du zonage d'assainissement

## **PREAMBULE**

La commune de Bats a délégué au Syndicat des Eaux du Tursan sa compétence assainissement collectif le 18 avril 2000.

La commune de Bats ne dispose pas de document d'urbanisme et a transféré sa compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Tursan.

Le bourg de Bats dispose depuis 1999 d'un système d'assainissement composé :

- d'un réseau de collecte des eaux usées en séparatif, constitué d'environ 2392 m de canalisations principales en PVC
- d'une station d'épuration de capacité 190 EH comprenant :
  - o une lagune,
  - o un filtre à sable.

Le quartier des Bidalons est équipé depuis 2002 d'un système d'assainissement séparé et composé :

- d'un réseau de collecte des eaux usées en séparatif, constitué d'environ 913 m de canalisations principales en PVC
- d'une station d'épuration de capacité 70 EH comprenant :
  - o une fosse toutes eaux,
  - o un filtre à sable.

Le présent dossier établit le zonage d'assainissement sur la commune, c'est-à-dire la répartition du territoire communal en zone d'assainissement collectif et en zone d'assainissement non collectif (ou autonome).

Un zonage d'assainissement a été établi par le Syndicat des Eaux du Tursan, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal le 12 juillet 2000. Ce zonage comportait une zone d'assainissement collectif au bourg le long de la route départementale n°446 (route du Tursan) et de la route des Bachettes, le restant du territoire communal étant classé en zone d'assainissement autonome.

L'élaboration du PLUI du TURSAN, qui concerne la commune de Bats, conduit à cette révision n°1 de la carte du zonage d'assainissement.

## 1 Conséquences du zonage du PLUI

### 1.1 Capacité de traitement au niveau de la station d'épuration (step)

La step du bourg dispose d'une capacité de 190 EH et le nombre de logements raccordés en 2014 est de 74 soit 170 EH sur la base de 2.3 EH par logement. La capacité résiduelle est donc de 20 EH soit 9 logements. Les bilans de fonctionnement réalisés montrent que la capacité résiduelle réelle est supérieure, estimée à 47 EH.

Le PLUI prévoit d'ajouter 22 logements, soit 51 EH, raccordables au réseau du bourg.

Une extension de la step sera donc probablement nécessaire au bourg au terme de la construction de tous les logements programmés. Le site actuel de la station permet d'envisager cette extension.

Pour la step des Bidalons, la capacité est de 70 EH et le nombre de logements raccordés en 2014 est de 23 soit 53 EH sur la base de 2.3 EH par logement. La capacité résiduelle est donc de 17 EH soit 7 logements. Le lotissement dit de Jeppes a été viabilisé en 2015 pour 8 lots desservis par le réseau de l'assainissement. D'autre part il reste des terrains disponibles à l'intérieur de la zone Ub.

Cela signifie qu'une extension de la step sera nécessaire avant la vente de tous les lots disponibles. L'acquisition par la commune en 2014 de la parcelle jouxtant celle de la step permet cette extension.

Le zonage du PLUI ne prévoit aucune zone AU sur ce secteur.

### 1.2 Extensions de réseau

#### Au bourg

Toutes les zones classées en Ua étaient déjà inscrites dans la zone d'assainissement collectif, c'est-à-dire directement raccordables au réseau d'assainissement collectif existant. Pour les zones en Ub, la mise à jour du zonage suite à la création du lotissement communal au bourg, dit lotissement des Jardins, n'avait pas été réalisée.

Les zones en 1AU ajoutées peuvent être desservies moyennant des extensions du réseau économiquement réalistes, c'est-à-dire ne nécessitant pas de linéaire de conduite trop important au regard du nombre de logements à raccorder.

#### Quartier Bidalons

Le réseau dessert tous les terrains du secteur de Bidalons classés en Ub, y compris le lotissement Jeppes récemment viabilisé.

## **2 Choix du zonage des techniques d'assainissement**

Au vu des éléments décrits dans le dossier de présentation, notamment des contraintes de sols et d'habitat, le Syndicat des Eaux du Tursan propose de retenir sur la commune de Bats :

- comme zone d'assainissement collectif le bourg y compris la zone AU au sud ;
- comme zone d'assainissement collectif le quartier des Bidalons,
- et le reste du territoire communal comme relevant de l'assainissement non collectif.

## **3 Justification du zonage d'assainissement**

Le choix de retenir le bourg de Bats et le quartier des Bidalons en assainissement collectif et le reste du territoire communal en assainissement non communal s'explique par plusieurs aspects.

Tout d'abord, le bourg est équipé d'un réseau collectif qui collecte les eaux usées vers la station d'épuration. Cette dernière a été faite en 1999.

Les habitations récentes se sont développées au sud-ouest du bourg. Elles sont toutes situées à proximité du réseau d'assainissement existant. Dans un souci d'équité de service dans le bourg, l'assainissement collectif est souhaitable sur les nouvelles zones constructibles du bourg.

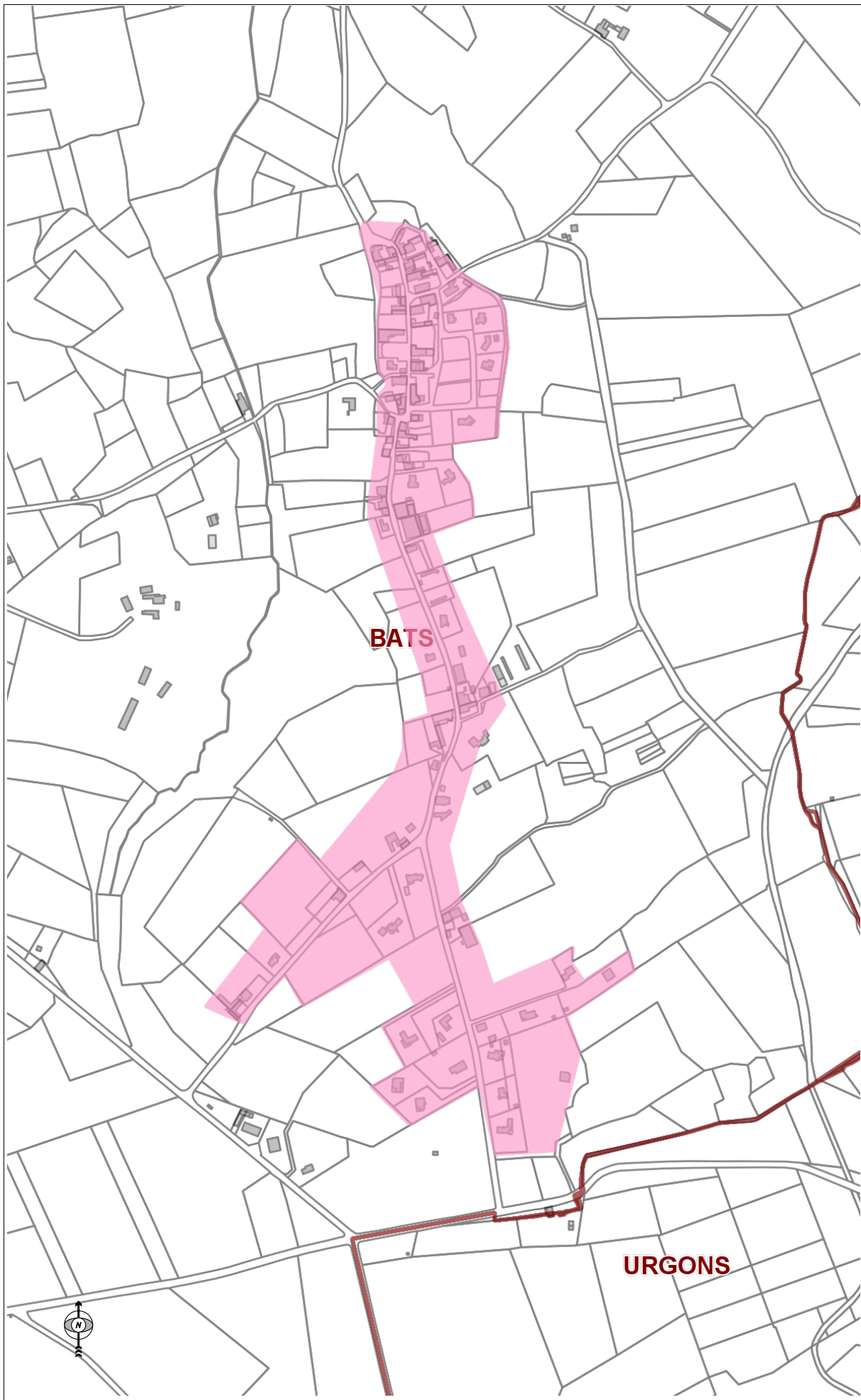
Les habitations futures sont prévues en périphérie du bourg actuel et donc à proximité du réseau existant, facilement raccordables moyennant des petites extensions de réseau.

L'assainissement collectif est donc la meilleure technique pour le bourg de Bats.









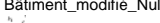
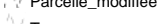
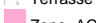
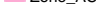
Pour le quartier des Bidalons, un réseau collectif et une station existent aussi, ce qui a permis l'urbanisation de ce secteur, qui n'est à ce jour pas terminée, il reste des lots disponibles et raccordables au réseau.

L'assainissement collectif est donc la meilleure technique pour le quartier des Bidalons.

Sur le reste du territoire communal, compte tenu du caractère diffus de l'habitat, l'assainissement non collectif est le plus adapté.



LEGENDE :

-  Parcelles
-  Noms de voies
-  Bâtiments durs
-  Bâtiments légers
-  Numéros de parcelles
-  Rivoli
-  Noms Communes
-  Zones communes
-  Bâtiment\_modifié\_Null
-  Parcelle\_modifiée
-  Terrasse
-  Zone\_AC

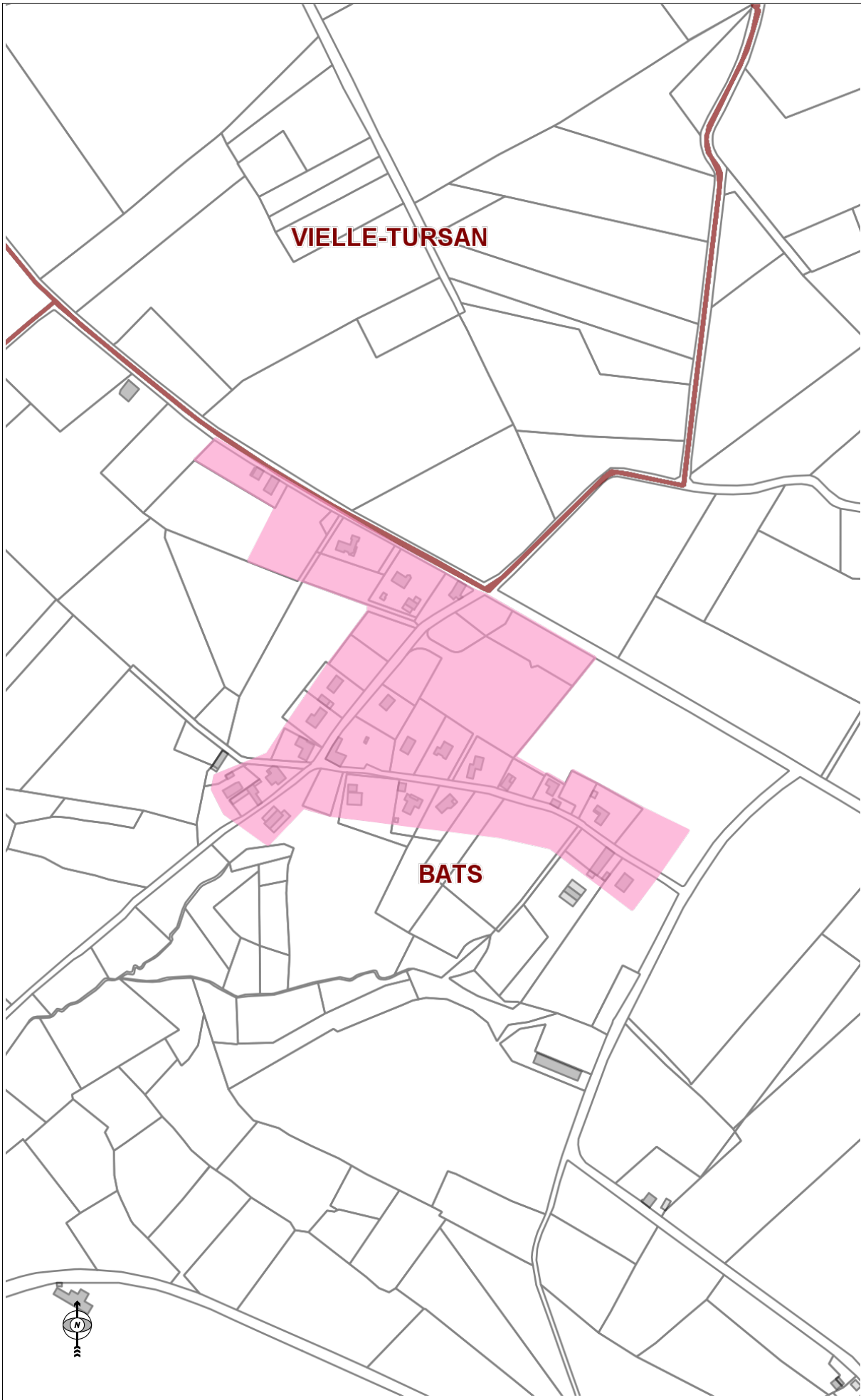
**BATS**

**URGONS**








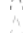



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
BATS bourg

Edition du 29-02-2016 12:07:46  
Echelle : 1:7 500  
0 20 40 60 100m





LEGENDE :

-  Parcelles
-  Noms de voies
-  Bâtiments durs
-  Bâtiments légers
-  Numéros de parcelles
-  Rivoli
-  Noms Communes
-  Zones communes
-  Bâtiment\_modifié\_Null
-  Parcelle\_modifiée
-  Terrasse
-  Zone\_AC

**VIELLE-TURSAN**

**BATS**

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
BATS Bidalons

Edition du 29-02-2016 12:09:22

Echelle : 1:5 000

